

## **Compte rendu Visite de terrain sur la route de Vannes** Le 13 octobre

2022 après-midi Présents : Frédérique Pellerin - Association de la route de Vannes Maryvonne Dejeammes - RDA GO et PAV Jean-Luc Blanchard - PAV Patrick Eade - 60M piétons et PAV

Le parcours a débuté à l'église Ste Thérèse vers le rond-point de Croisy, aller et retour. Les commentaires suivants sont faits dans le sens numéros pairs puis impairs (avec référence à des commerces mieux identifiables que les numéros), en se concentrant sur les aménagements tactiques suite au confinement de 2020. Les observations ont été faites en pensant à tous les usagers, surtout cyclistes et piétons. Les 4 personnes ont facilement été d'accord sur les besoins des usagers et sur des choix possibles d'améliorations à soumettre à Nantes Métropole.

### **Avis préliminaire**

Les aménagements par balises jaunes flexibles et marquages jaunes au sol sont très laids et dégradés. De plus, ces aménagements ne sont pas tous satisfaisants aux entrées/sorties des parcelles de commerces : très fort manque de lisibilité pour les automobilistes, difficultés de manœuvre pour les livraisons par camions. Ainsi les nombreux usagers ne peuvent pas attendre l'aboutissement du projet urbanistique d'une partie du secteur.

### **Recommandations générales**

Marquage sur la route de Vannes de la vitesse en vigueur selon les communes. Sur ce point, on s'interroge sur le régime de la route de Vannes sur Nantes : aucun marquage de vitesse en ellipse 30 ou 50. Pourtant il n'y a pas de circulation de bus Tan et les cyclistes ne disposent pas de bande cyclable avec une faible largeur de chaussée.

Marquage 30 dans ellipse sur les contre-allées qui sont ou devraient être en zone 30.

Marquage des ronds-points pour les trajectoires des cyclistes par des chevrons et Picto vélos, sauf sans doute sur les mini ronds-points.

### **Propositions d'améliorations**

La préoccupation des 4 associations est de faire des propositions :

- Rapides à mettre en œuvre ;
- De coût raisonnable, pas nécessairement durables vu le projet d'urbanisme ;
- D'entretien facile.

Ainsi, la reprise des revêtements de chaussée et des trottoirs n'est pas une revendication immédiate, sauf pour trois secteurs particuliers qui nécessitent des mesures plus lourdes pour résoudre des discontinuités. Les marquages au sol doivent être entretenus plus souvent, ceux des passages piétons en particulier.

#### **1. Principe pour la piste cyclable**

- Réaliser une véritable piste cyclable, séparée du trafic routier par des bordures trapézoïdales ou autres, évitant le franchissement des véhicules, espacées régulièrement d'une distance ad-hoc, et complétées par un marquage continu (ou discontinu à

discuter). Nota : le linéaire ne comporte pas toujours de limite physique entre la chaussée et le trottoir. La réglementation PMR nécessite qu'il en existe une qui soit détectable et repérable au moins lorsque des travaux sont réalisés. NM réalise généralement une ligne granulée saumon qui pourrait être mise en œuvre même si cette solution manque de détectabilité aux pieds ou à la canne.

## 2. Entrée/sortie des parcelles de commerces

- Veiller à poser les bordures avec un angle suffisant pour les manœuvres de camions
- Voir comment améliorer la lisibilité en amont pour l'entrée (couleur, forme...);
- Veiller au marquage de pictos au sol alertant sur la présence de piétons et cyclistes.

## 3. Pour les piétons spécifiquement

- La largeur de cheminement doit être remise en conformité aux points suivants : suppression de panneaux de signalisation et publicitaires au carrefour « botte d'asperge ».
- Continuité et largeur entre Centrakor et Confortama ;
- Marquage réglementaire et non suggéré au rond-point Molière, surtout en présence de végétation masque à la visibilité ;
- Résoudre le stationnement voitures devant Subway côté impair ;
- Suppressions des potelets sur trottoir le long de Super U (sans doute pas de pression de stationnement autos).

## 4. Pour les cyclistes spécifiquement

- La continuité de la piste cyclable doit être réalisée :
- Devant Conforama avant le rond-point Molière, côté pair ;
- Dans le secteur Orchestra, côté impair ;
- Dans le secteur Orchestra Burger King, côté impair ;

## Autres souhaits :

- Marquage de chevrons et pictos vélos au pôle d'échange Beauséjour côté Super U pour ceux qui ne trouvent pas ou ne sont pas concernés par l'itinéraire d'évitement (allant vers Bd du massacre) ;
- Améliorer le jalonnement d'évitement de la route de Vannes entre l'église Sainte Thérèse et le pôle d'échange Beauséjour : position des panneaux, marquage au sol et sur trottoir rue Guillaume Grootaers.







